



Impossibilité d'assurer un contrat jusqu'a fin de préavis

Par **bibonche**, le **10/04/2018** à **08:00**

Posez votre question Signaler Répondre au sujet

Impossibilité de finir d'assurer un contrat client

titinenurse - 9 avril 2018 à 13:48 - Dernière réponse : gitane2229 - 9 avril 2018 à 14:39

Bonjour,

Société d'aide à la personne, nous avons donné préavis à un client.

Contexte et motif de la dénonciation :

Ce client a mené 9 personnes sur les 10 que compte l'entreprise à exercer leur droit de retrait.

Il est agressif verbalement, fait une multitude de remarques quotidiennes injustifiées et

personnelles sur les employées, et manque de respect en permanence. Plusieurs sont

rentrées chez elles en larmes tellement elles sont maltraitées et rabaissées au quotidien.

Nous avons du leur accorder du repos afin que leurs autres patients ne soient pas impactés

et qu'elles continuent de travailler pour nous.

De multiples entretiens et point comportement ont eu lieu sans succès.

Actuellement le préavis est en cours, mais aucun membre du personnel ne veut plus retourner chez lui.

Nous lui avons trouvé un autre prestataire qui peut assurer une prise en charge immédiate, mais il refuse de prendre contact au motif que nous lui devons les prestations jusqu'au 26 avril.

En qualité d'entreprise, je me dois de protéger mon personnel contre le harcèlement psychologique et les violences verbales.

Comment assurer la prise en charge si je n'ai pas le personnel pour ?

Pouvons nous stopper ce contrat avant fin du préavis ? si oui quelle est la procédure ?

Merci d'avance de votre aide dans cette impasse